ber compot le même jour et à la même heure aux petits Marseillais et aux petits Roubaisiens ou Lillois ! Toujours cet amour de l'uniformité qui sévit effroyablement dans l'Université. Depuis le premier grand-maître, M. de Fontanes, tous les ministres ont eu l'envie de s'écrier avec orgueil : « Aujourd'hui, en ce moment, 8 heures 50 du matin, tous les élèves des lycées et collèges composent en thème grec ! »

Pourquoi ne laisserait-on pas à chaque recteur d'Académie le soin de fixer la date des grandes vacances selon les convenances sociales et climatériques de la région de son ressort ?

Instituer un referendum, c'est parfait ; mais décentraliser un tout petit peu, ce serait mieux encore.

Enfin, que les pères de famille consultés par M. le Ministre de l'Instruction publique n'oublient pas que la date fixée pour les vacances des élèves masculins de l'enseignement secondaire deviendra fatalement à brève échéance celle aussi des vacances des élèves des écoles primaires et des pensionnats de jeunes filles. Car il serait inadmissible que tous les enfants ne fussent pas libérés à peu près en même temps. La question, par conséquent, a son importance. De la solution qu'on lui donnera dépend peut-être une foule d'autres réformes scolaires. — X. F.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE

Paris, 4 janvier. — Le corps de la princesse Mathilde a été veillé durant toute la nuit dernière par M. le lieutenant-colonel Rousset, député de la Meuse, Mme Rousset, et le comte et la comtesse Walewski.

La matinée de lundi

Une messe basse a été célébrée, ce matin, à dix heures, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, pour le repos de l'âme de la princesse. Au premier rang des assistants se trouvaient la princesse Clotilde, le comte Primoli, les amis intimes de la défunte, et un grand nombre de personnalités appartenant au monde de la politique, des lettres et des arts.

Le corps de la princesse Mathilde est resté exposé jusqu'à ce matin, dans la chambre à coucher donnant sur la cour d'honneur de l'hôtel de la rue de Berri. Dans la journée, il a été mis en bière, en présence de la princesse Clotilde, de Mme la générale Espinasse, du comte Primoli et du baron Brunet.

Durant toute la matinée, un grand nombre de personnalités sont venues s'inscrire sur les registres. Au nombre de ces dernières, citons le général des Garets, M. Raymond Poincarré, ancien ministre, M. Paul Hervieu, M. Forgemol de Bostquenard, sénateur, M. René Bazin, etc., etc.

D'autre part, à l'*Hôtel Continental*, où l'impératrice Eugénie, qui n'a pas reparu depuis hier près des restes mortels de sa cousine, est actuellement au chevet de la princesse d'Albe, dangereusement malade, un registre est ouvert. Il est déjà rempli des signatures des membres les plus connus de l'aristocratie parisienne et des colonies étrangères.

La princesse Lœtitia

La princesse Lætitia Bonaparte, duchesse d'Aoste, venant de Turin, est arrivée à Paris cette après-midi. La princesse s'est immédiatement rendue à l'hotel de la rue de Berri, pour prier auprès du corps de la princesse Mathilde.

Les princes Louis et Victor

Le prince Louis est en route pour Paris. Il n'avait pas encore quitté Tiflis lorsqu'il a reçu la dépêche qui lui annonçait la mort de sa tante et il a aussitôt répondu:

Je ne puis qu'exprimer l'immense douleur que je ressens et le regret profond que j'éprouve de n'avoir pu partir plus tôt, retenu par mon service et les exigences de la situation en Extrême-Orient. Je partirai cependant, l'autorisation de l'empereur m'étant parvenue, et j'arriverai certainement le lundi 12, par le Nord-Express.

C'est le prince Victor qui a fait part du décès de la princesse à toutes les cours d'Europe.

Le testament

La *Liberté* dit que ses renseignements particuliers lui permettent d'affirmer qu'à la suite d'une entente entre l'impératrice Eugénie et la princesse Mathilde il a été convenu que la princesse laisserait sa fortune, évaluée à environ deux millions en argent, au général Bonaparte, prince Louis-Napoléon ; par contre, l'impératrice Eugénie laisserait les deux tiers de sa fortune au prince Victor-Napoléon, et l'autre tiers à ses parents d'Espagne et à des institutions religieuses.

De plus, la princesse Mathilde assure le fonctionnement de l'hospice qu'elle a fondé à Neuilly et laisse une rente assez forte à Mme Eugène, sa dévouée femme de charge, qui est à son service depuis cinquante ans. Au comte Primoli, elle laisse sa collection de tableaux et ses papiers de famille. Elle laisse également au musée du Louvre des tableaux de Reynolds et son buste signé Carpeaux.

Le légendaire collier de perles, qui avait été donné par Napoléon Ier à la mère de la princesse, sera la propriété du général Bonaparte.

Le prince Victor aura des bustes et des souvenirs de famille et la princesse Lœtitia recevra des bijoux.

A Bruxelles

Le prince Victor-Napoléon a été reçu, lundi, à 1 heure 1/2 de l'après-midi, en audience solennelle par le comte et la comtesse de Flandre et le duc et la duchesse de Vendôme.

Aujourd'hui après-midi le prince Victor sera reçu officiellement par le Roi et la princesse Clémentine au palais de Bruxelles.

Ces audiences ont un double but. Le prince Victor Napoléon a informé verbalement les membres de la famille royale du décès de sa vénérable tante la princesse Mathilde et il porte en même temps au Roi et à la famille royale les vœux qu'il forme pour leur bonheur à l'occasion du renouvellement de l'année.

La mort de la princesse Mathilde affecte profondément son neveu, le prince Victor-Napoléon. On s'inscrit à l'hôtel de l'avenue Louise. Les premières condoléances parvenues émanaient de la famille royale. Déjà, sur le registre figurent les signatures de nombreuses personnalités, parmi lesquelles le ministre d'Italie, à Bruxelles, et tous les membres de la légation.

Il n'y aura aucune cérémonie funèbre à Paris. Ainsi en a décidé le prince Victor-Napoléon. Un service aura lieu à Saint-Gratien et il sera suivi de l'inhumation. Le jour des funérailles, le prince Victor fera célébrer dans l'une des églises de la capitale une messe à laquelle il assistera avec quelques intimes seulement.

—x—

Autour d'un épigramme

Le *Journal des Débats* a reçu la lettre suivante:

Monsieur le Directeur,

On a rappelé, — à l'occasion du décès de la princesse Mathilde — que Gustave Nadaud vint un soir dîner chez elle après s'être excusé, pour cause de fatigue, à Lamartine, qui l'avait aussi convié pour le même jour...

La chronique veut que le poète ait censuré l'attitude du chansonnier en quelques vers dont l'allure évoquait la chanson des *Deux gendarmes:*

Hier, le vaincu de Pharsale
M'offrit un dîner d'un écu.
Le vin est bleu, la nappe est sale;
Je n'irai pas chez le vaincu.
Mais que la cousine d'Auguste
M'invite en sa noble maison,
Je cours, j'arrive à l'heure juste:
— Chansonnier, vous avez raison!

Or, les légendes où l'esprit à l'eau forte recueille son petit succès à chaque tirage sont difficiles à détruire. Périsse l'exactitude, mais vive l'esprit de Voltaire!

Sait-on que ce bon Nadaud fit tout ce qu'il put pour enrayer la maligne légende? Il suffit de réfléchir, pour être disposé à croire que l'auteur des *Deux gendarmes*, de trente et un ans plus jeune que Lamartine, n'eût pas si légèrement fait fi de l'humble table du poète appauvri. On ne saurait non plus vouloir qu'il l'eût traité de pair.

La vérité, c'est que Nadaud avait déjà accepté l'invitation de la grande dame quand celle du poète lui parvint.

C'est Nadaud lui-même qui a donné cette affirmation dans un dîner (encore!), il y a une vingtaine d'années, à Bruxelles, dîner auquel j'assistais, ainsi que mon oncle, M. Honoré Ponthière, professeur à l'Université de Louvain.

Mais où l'affaire devint intéressante, c'est lorsque Nadaud nia que Lamartine eût écrit à son adresse les deux quatrains banvillesques qui ne sont dus, vraisemblablement qu'à la verve d'un satiriste qui a gardé l'anonyme.

La satire rimée était d'ailleurs fort goûtée à l'époque où Albert Millaud s'en donnait à rime-que-veux-tu? sur les hommes du jour et amolait *Petite Némésis* ses philippiques journalières. De plus, Lamartine n'aurait pas tenu tant que cela à risquer de déplaire lui-même aux altesses *mécéniennes* qui ne furent pas étrangères à l'attribution de la libéralité nationale qui vint bientôt adoucir les jours qu'il lui restait à vivre.

Enfin, Lamartine et Nadaud n'éprouvèrent par la suite aucune altération dans leur discrète amitié. Aujourd'hui, qui démentir? A qui dire: « Vous avez raison! » si l'on ne produit pas le manuscrit... de Lamartine?

Veuillez agréer... René PONTHIÈRE.

DÉMISSION D'UN JUGE DE PAIX

Un magistrat qui veut garder son indépendance

Voici la lettre par laquelle un magistrat mande à M. Vallé qu'il préfère donner sa démission que de renoncer à son indépendance :

Bellegarde, le 3 janvier 1904.

Monsieur le Garde des Sceaux,

Je soussigné, Joseph Genesteix, juge de paix de Bellegarde (Creuse), ai l'honneur de vous exposer ce qui suit:

M. Simonet, député socialiste de la Creuse, élu au mois de février dernier, s'est épuisé — j'en ai été avisé officiellement — en démarches multipliées pour obtenir mon déplacement.

Il ne pouvait me reprocher que de n'avoir pas voté pour lui.

Ses efforts sont restés infructueux pendant dix mois, à cause, paraît-il, de ce que mes supérieurs hiérarchiques ont bien voulu me faire l'honneur d'appeler « mon honorabilité parfaite » et « ma valeur professionnelle incontestable ».

Il vient d'obtenir enfin la satisfaction de voir votre attention retenue par des renseignements de police secrète, qui indiquent que mon fils aîné est élève, depuis le 7 octobre 1903, du collège ecclésiastique de Felletin.

Il dit, et l'on vient de m'avouer officiellement, que, pour ce fait, vous seriez disposé à m'infliger un déplacement ou même à me révoquer.

En vertu de quelle loi ou de quel droit?

En revanche, on offre de me donner le poste que je demanderai, si je consens à retirer mon fils du collège de Felletin.

J'ai l'honneur de vous envoyer ma démission. Si je cessais d'être un homme libre, j'estime que je ne serais plus qu'un magistrat indigne.

Lorsque, il y a vingt ans, j'étais élève du lycée de Limoges, on s'attachait à nous inculquer un amour profond de la liberté.

En ce qui me concerne, on a réussi.

On attirait avec insistance notre attention sur la tyrannie odieuse de Louis XIV, révoquant l'édit de Nantes, violant la liberté de conscience, chassant les protestants de fonctions publiques, ou leur donnant à choisir entre le pain de leurs enfants et une apostasie.

Il est impossible, à moins de faire montre d'une hypocrisie pénible, que l'on donne encore cet enseignement dans vos lycées.

C'est pour cela que je ne veux pas y mettre mon fils.

Ce n'est pas pour 1,800 deniers par an que j'oublierai que j'ai une conscience.

Je ne suis pas un homme politique, je suis un magistrat.

On achète des hommes politiques tous les jours; un magistrat ne se vend jamais.

JOSEPH GENESTEIX.

LES TROUBLES D'HENNEBONT

Les incidents de samedi soir

Hennebont, 4 janvier. — Voici de nouveaux détails sur les troubles de ces derniers jours:

Samedi soir, les grévistes attaquèrent, comme nous l'avons dit, différents immeubles. Ceux occupés par des dames seules furent les premiers à souffrir, une grêle de pierres s'abattit sur eux et les ouvertures non protégées par des auvents furent bientôt dépouillées de leurs vitres.

Les maisons en question occupées par Mlles Granger et Moussu cessèrent alors d'être le point de mire de la bande, et ce fut le tour de celle occupée par le docteur Guillevin, puis par le notaire M. Ridel.

A l'épicerie Le Leuxhe, qui eu à son tour à souffrir de l'assaut, les auvents fermés à la hâte ne furent pas suffisants à protéger, et des pierres violemment lancées les traversèrent, allant culbuter et briser à l'intérieur bocaux et autres récipients.

Ce fut le tour de l'immeuble occupé par M. Dekicki qui, à son tour, dut subir l'assaut.

Un arrêté du préfet du Morbihan

Lorient, 4 janvier. — Une compagnie du 62e de ligne est venue tenir garnison provisoire à Hennebont.

Plusieurs affiches ont été apposées par le préfet du Morbihan pour interdire les attroupements dans les communes d'Hennebont, Languidic et Inzinac, par le maire M. Giband, pour inviter la classe ouvrière au calme et pour l'engager à se défier des fomenteurs de troubles et des conseils du comité directeur de la Bourse du travail.

De leur côté, MM. Duclos, sous-préfet de Lorient; Gandon, capitaine de gendarmerie, et Gide, commissaire spécial de police, sont en permanence sur les lieux.

La journée de lundi

Hennebont, 4 janvier. — De nouvelles manifestations révolutionnaires ont eu lieu à Hennebont. Le nombre des grévistes augmente. Plusieurs révolutionnaires, drapeau rouge en tête, ont voulu causer des troubles. Le sous-préfet donna l'ordre de disperser par la force des manifestants. Les gendarmes ont alors chargé, soutenus par l'infanterie coloniale.

UNE LETTRE DE DEIBLER

Paris, 4 janvier. — A la suite d'un article malveillant pour l'exécuteur des hautes œuvres, paru dans l'*Action*, M. Deibler vient d'adresser à ce journal la lettre suivante:

« On me communique deux numéros de l'*Action*, où M. Gustave Téry m'insulte grossièrement, ainsi que mes deux collaborateurs. Il écrit notamment, à propos de l'exécution de Potin:

« On ne s'étonne pas assez qu'il y ait encore, au XXe siècle, trois brutes immondes qui consentent à faire ce métier d'égorgeurs. »

» Je ne prendrai pas la peine de rectifier M. Gustave Téry et d'enseigner à ce professeur de philosophie qu'il doit s'en prendre à l'institution, non à l'homme. S'il n'avait pas commencé à m'outrager, j'aurais eu le plaisir de lui apprendre que je ne suis pas partisan de la peine de mort. Mais il faut bien vivre, n'est-ce pas?

» Malheureusement, M. Gustave Téry a oublié que j'ai droit au même respect que tous les fonctionnaires. Atteint dans mon honneur professionnel, je vous informe que je dépose contre votre collaborateur une plainte en diffamation.

» Civilités empressées. DEIBLER. »

CONTRE LA LIBERTÉ !

Rejets d'autorisation

Brest, 4 janvier. — Le Ministère de l'Intérieur vient de prévenir Mgr Dubillard, évêque de Quimper, du rejet des demandes d'autorisation formulées par les Sœurs de l'Immaculée-Conception, de l'école libre de Guémillau et par les Filles de Jésus des écoles libres de Clohars-Fouesnant, Saint-Evarzec, Ploneour-Lanvern, Querrien et Mahalon.

Dans toutes ces localités, les religieuses ont d'ailleurs devancé les mesures de proscription. Elles se sont dispersées et leurs écoles sont tenues depuis plusieurs mois par des institutrices laïques libres.

Une ligue de défense

Brest, 4 janvier. — Il vient de se constituer à Ploudaniel, cette commune devenue célèbre depuis les exploits de Mœrdès, une ligue de défense qui s'est intitulée le *Pennbaz*, autrement dit la *Trique*. Plusieurs centaines de paysans s'y sont déjà fait inscrire.

Son but est de défendre la liberté religieuse contre les menaces des individus brestois qui avaient, à un certain moment, annoncé leur intention d'étendre à toute la banlieue de Brest le régime d'assommades qu'ils avaient inauguré lors de la procession de la Fête-Dieu, à Lambézellec.

Cette organisation défensive est en train de s'étendre à tout le canton de Lesneven et ne tardera pas à gagner une grande partie de la campagne bretonne, qui n'entend pas laisser le chemin libre aux organisateurs de massacres.

A VIESLY

Les religieuses de la Sagesse, qui étaient à Viesly depuis douze ans, ont quitté leur maison le 1er janvier, victimes elles aussi des décrets d'expulsion de M. Combes.

Au mois d'août, déjà, elle avaient reçu l'ordre de partir ; mais elles avaient obtenu un sursis, grâce aux démarches de M. l'abbé Lemire. L'ordre définitif du départ leur est parvenu le 24 décembre;

Le 30 décembre, veille de leur départ, une réunion de protestation a eu lieu à Viesly. Elle était organisée par la jeunesse et une conférence y a été faite par M. Vitrant, avocat à la Cour d'appel de Douai.

Le départ des vénérées Sœurs ne cause que des regrets dans la commune.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, lundi, 4 janvier 1904.

2 heures soir, 5° au-dessus de zéro, 755, variable.
5 heures soir, 5° au-dessus de zéro, 755, variable.
9 heures soir, 3° au-dessus de zéro, 755, variable.

Mardi, 5 janvier.

Minuit, 2° au-dessus de zéro, 755, variable.
2 heures matin, 2° au-dessus de zéro, 755, variable.

FAITS DIVERS

UN ACCIDENT DE TRAMWAY A PARIS. — *Plusieurs blessés.* — Paris, 4 janvier. — Un tramway à vapeur, de la ligne Porte Clignancourt-Bastille, a tamponné, cet après-midi, vers trois heures, à l'angle des boulevards Barbes et de la Chapelle, un tramway de la ligne La Villette-Etoile, et une voiture de place. Quatre voyageurs et le mécanicien du tramway de la Bastille ont été assez sérieusement blessés.

UN GARÇON DE RECETTES VICTIME D'UN VOL IMPORTANT A PARIS. — Paris, 4 janvier. — Cet après-midi, vers trois heures, un garçon de recettes nommé Louis Faivre, appartenant à la Banque de Machy, sise rue de Provence, a été victime d'un vol de 12,940 francs en billets de banque et en bons de poste dans le bureau de poste de la rue de Provence, pendant qu'il attendait son tour à un guichet.

UN DRAME DANS UN ASILE D'ALIENES. — Le Parquet de Tours s'est transporté samedi à l'asile d'aliénés de cette ville pour la reconstitution de la scène de violences au cours de laquelle mourut le pensionnaire Méchin. Les gardiens Allanche, Berthelot, Delung et Redureau ont été écroués.

UN BEAU SAUVETAGE. — Le vapeur *Saint-Georges*, patron Castets, de la Société des pêcheries françaises d'Arcachon, a sauvé hier cent cinquante et un pêcheurs sardiniers en perdition sur les passes du bassin où ils ont dû abandonner leurs embarcations et leurs filets. Ils ont tous été ramenés au port sains et saufs.

SUICIDE D'UN ASSASSIN. — Un Français, nommé Matévier, de Paris, s'est coupé la gorge avec un rasoir dans un hôtel de Montréal (Canada). Il se croyait poursuivi par des agents de la Sûreté pour l'assassinat de sa femme commis il y a six ans.

LA FIEVRE TYPHOIDE A BREST. — Les décès causés à l'hôpital maritime de Brest par la fièvre typhoïde atteignent le nombre de 11.

DEUX INCENDIES. — Un violent incendie a détruit hier matin, rue Bourg-l'Abbé, une fabrique de registres et une fabrique de brosserie. Le feu a pris dans une cave sous de vieux papiers. Il n'y avait heureusement personne dans les magasins.

Un autre incendie a détruit, la nuit dernière, une grande usine de scieries aux environs de Chambéry. Les dégâts sont considérables.

UNE SERIE DE CRIMES MYSTERIEUX. — Une bande mystérieuse commet depuis quelque temps une série de crimes à Morlaix. Elle a déjà jeté à l'eau douze personnes. Les deux dernières disparitions sont celles d'une jeune fille de 15 ans, domestique chez des cultivateurs, et d'un cultivateur de Morlaix. Toute idée de suicide doit être absolument écartée. Les deux victimes ont été noyées comme les autres.

LES TISSUS NOUVEAUTÉS

LAINAGES UNIS

Comme nous l'avons déjà dit ailleurs, les genres qu'on échantillonne pour l'hiver 1904 présentent peu de changement avec ceux des saisons précédentes. L'aspect des étoffes se modifie bien, par le détail; mais, au fond, ce sont encore les mêmes genres que nous retrouvons. Il n'y a aucune nouveauté sensationnelle à signaler.

Toutes les étoffes étudiées actuellement pour l'hiver prochain sont très souples; on combine beaucoup de contextures creuses, en gros fils, précisément pour obtenir un tissu lâche et souple. Beaucoup de genres recevront un apprêt brillant. Le poil persiste, très long parfois, sur les étoffes imitations de fourrures; la grande majorité des tissus ne seront, ni ras, ni poilus; duveteux, seulement. La confection pour dames travaille presque exclusivement de ces étoffes duveteuses ou poilues. En robe, il se fera des genres ras, sans préjudice, bien entendu, des draps et petites cheviottes duveteuses et autres tissus d'apprêt similaire.

L'étoffe unie dont on fera le plus, c'est incontestablement le drap. Cette dernière appellation a à peu près complètement remplacé l'ancien nom de ce genre de tissu: amazone; aussi, quand nous disons drap, nos pensons bien que tout le monde comprend que nous entendons désigner l'étoffe en pur cardé, ou chaine peigné, trame cardé, et armurée en sergé de 3 chaine à gauche, en satin de 5 chaine à droite, ou bien aussi, en toile. Il y a, en effet, beaucoup de genres de draps. Tous sont plutôt légers que lourds, très souples, duveteux, bien clos de grain, tantôt mats, tantôt brillants; on en fait qui sont tirés à poil légèrement, c'est une façon de zibeline qu'on appelle *drap panne* ou *peau de taupe*.

On a fait à présent des cheviottes légères, armurées en batavia 2 et 2, qui reçoivent le même apprêt que le drap et lui ressemblent beaucoup, mais elles sont en pur peigné. On fera de grandes quantités de cheviottes de tout genre: à gros grain ou à croisure peu marquée et écrasée à l'apprêt, très bourrues ou simplement duveteuses, de toucher rude ou très douces. En un mot, toutes les sortes de cheviotte qu'il est possible de faire seront en faveur. Ces tissus s'armurent, comme de coutume, en batavia 2 et 2. Le grain toile et les nattés seront aussi travaillés, en genres duveteux.

On fera d'ailleurs, plus de façonnés que les saisons précédentes non qu'on revienne aux dessins, mais on cherche des choses qui changent de l'uni. Moins une armure fera dessin et rappellera quelque effet façonné qui s'est vu antérieurement, moins elle sera régulière, plus le grain produit sera bizarre et sans signification, plus le genre aura de chances de plaire. Beaucoup de ces dessins irréguliers font plus ou moins nettement rayure. La rayure, en effet, est très en faveur, bien que le carreau ne soit pas délaissé, d'ailleurs, mais ce sont surtout les genres rayés qu'on travaille. On trouve de plus grandes dispositions en carreaux qu'en rayés. Les écossais qu'on prépare ont des carreaux qui vont jusqu'à 15 centimètres, couramment. A côté de cela, il se fait des genres à tout petits carreaux. Les rayures, au contraire, sont presque toujours très étroites et beaucoup ont moins de 1 centimètre de raccord.

Le plus souvent, les effets de rayure et de carreau sont produits par des fils fantaisie; néanmoins, ils s'obtiennent aussi par l'armurage d'un tissu uni. On fait également, par ce procédé, des tressés, des guillochés, etc.

On voit que ces divers effets façonnés, tout en donnant une note autre que celle de l'uni, n'ont rien qui rappelle les genres à fleurs et ramages. Ces derniers ne sont guère en vogue et il ne se fera, en nouveauté, que fort peu de jacquards. Ceux qu'on étudie, de ci, de là, sont à effets assez grands et n'ayant guère de signification, ce sont des méandres, des entrelacs, qu'on tire à poil après tissage. Il y a aussi des jacquards qui présentent de grandes pastilles ou des dessins fleuris, genre Louis XVI, sur fond satin ou sur fond épinglé. Les motifs sont en laine brillante, en mohair, par exemple. Ces derniers genres de jacquards s'apprêtent ras, bien entendu. On étudie, d'ailleurs, en robe, assez bien de genres ras. Outre les tissus classiques, popelines et sergés, on fait des toiles laine, des nattés, des satins, des poudre, des grains « fougère », etc.

Comme nuances pour les étoffes unies: tous les rouge grenat ou tirant sur le violet, rouge fuchsia, par exemple; des bleus turquoise, de teinte rompue; du violet évêque; des verts foncés ou grisâtres, souvent très teintés de bleu. Les marrons sont très goûtés, les nuances « taupe » surtout; ce sont des marrons plus ou moins roux, à reflet gris très joli, et puis, c'est la nuance à la mode, ce qui prime tout.

Il faut ajouter les gris, clairs ou foncés, marengos ou teintés de brun. Le noir et le blanc sont toujours en faveur.

A. W.

PRINCESSE MAKOKO savon Victor Vaissier Nouveau parfum.

TOUTES LES BONNES MENAGERES font leur cuisine au délicieux Beurre d'Oostcamp, 13, rue du Bois et dans les dépôts. On porte à domicile. *Téléphone*, 604. 34177–8

Chronique Locale

ROUBAIX

PALMES ACADEMIQUES. — Par décret inséré à l'*Officiel*, sont nommés :

Officier de l'Instruction publique, M. Salvador Schiller, membre du Comité de patronage de l'Institut Turgot.

Officier d'Académie ; M. Henri Gripon, secrétaire de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole Nationale des Arts industriels.

Toutes nos félicitations.

LE BANQUET DE SAINTE-CECILE DE LA FANFARE « LA LIBERTE » a eu lieu lundi soir à huit heures, dans la salle des fêtes du patronage St-Michel, rue d'Alsace. A la table d'honneur avaient pris place MM. Achille Bayart, président ; l'abbé Thomassin, fondateur de la fanfare ; Albert Duhamel, directeur ; les membres de la Commission ; Helbig, professeur au collège Notre-Dame des Victoires ; Louis Vienne, représentant l'*Union Catholique ;* MM. les abbés Chavatte et Rollier, vicaires à Notre-Dame ; Quique ; les délégués des patronages de toutes les paroisses de la ville; le représentant du *Journal de Roubaix*, etc.

Au dessert, des toasts ont été portés par MM. Achille Bayart, qui a remercié les membres du Comité catholique et de la Fédération, du bon accueil fait à la fanfare et de l'œuvre féconde qu'ils poursuivent à Roubaix. Le Président a eu aussi un mot de reconnaissance pour les fondateurs de la Société, et le représentant du *Journal de Roubaix*.

Après lui, M. l'abbé Thomassin a remercié le directeur, félicité de leur dévouement les membres de la Commission et les sociétaires.

M. Helbig, secrétaire de la *Fédération de la Jeunesse Catholique de Roubaix*, au nom de M. Lestienne, président, empêché, fait l'éloge de la jeunesse catholique, et exprime le vœu qu'elle se fasse en toute occasion le champion de la liberté. Ce toast a été vigoureusement applaudi.

M. Charles Delannoy, vice-président de la *Jeunesse Catholique*, excuse M. Desrumeaux, président, empêché, et appuie les exhortations de M. Helbig.

M. Achille Bayart donne ensuite lecture d'un télégramme par lequel M. le chanoine Evrard et M. l'abbé Herrengt, actuellement à Nice, envoient leurs souhaits de fête et leurs félicitations à la *Liberté*.

Sur la proposition du président, un vivat est chanté en l'honneur de M. le doyen de Notre-Dame et de son vicaire. La fête s'est terminée par un concert où des artistes volontaires ont fait valoir leur talent. Citons entr'autres MM. Quique, Perol, Jules Carpentier, Alfred Cocheteux, Ghesquière, Pierre Desrousseaux et Louis Beuque. Chacun d'eux a obtenu le plus vif succès et a été plusieurs fois rappelé.

Pour célébrer la fusion de la Fanfare avec la Fédération de la « Jeunesse Catholique », et sur la proposition de M. Quique, un chaleureux vivat a été chanté. M. Achille Bayart a ensuite repris la parole et dans une chaleureuse improvisation, il a déclaré qu'en toutes circonstances les ouvriers peuvent compter sur le concours des catholiques. Il est de leur intérêt, a-t-il dit, de s'adresser à nous plutôt qu'aux prédicateurs de haine. Ceux-là s'agitent, nous, nous agissons. Ces paroles ont été saluées par une triple salve d'applaudissements.

L'ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN. — Semaine du 28 décembre 1903 au 3 janvier 1904. — Nombre de portions distribuées : grandes personnes, 1.896 ; enfants, 1.040 ; total, 2.936.

AUDACIEUSE TENTATIVE DE VOL. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures et demie du matin, un bruit anormal éveilla en sursaut M. et Mme Amand Mariage, débitants de tabac et cafetiers, vis-à-vis du bureau central des postes, rue du Vieil-Abreuvoir. M. Mariage descendit aussitôt et, arrivé dans le magasin, il constata que la porte d'entrée, donnant sur la rue, avait été forcée à l'aide d'une pince-monseigneur. Son beau-frère, qui prend sa pension chez lui, et qui rentrait précisément à ce moment, lui dit que quelqu'un devait se trouver dans la maison ; on la fouilla aussitôt et on entendit alors les pas précipités d'un individu qui prenait la fuite, et qui escalada ensuite dans la cour, un mur qui séparait deux maisons, dont l'une était inhabitée.

Malgré toutes les recherches, il fut impossible de découvrir les coupables, car une parole lancée par celui qui se trouvait dans le débit, ne laissait aucun doute sur la présence d'un complice. La police, informée, a ouvert aussitôt une enquête. Espérons qu'elle ne tardera pas à mettre la main sur ces hardis cambrioleurs.

MORT SUBITE. — Lundi vers midi, M. Joseph Deprince, maître-valet de brasserie et cabaretier, rue de l'Industrie 21, venait de rentrer chez lui de retour de son travail, lorsqu'il s'affaissa. Malgré tous les soins dont il fut l'objet de la part des siens il a été impossible de le ranimer. M. Joseph Deprince a succombé aux suites d'une embolie. Il était âgé de 70 ans.

UN VOL DE CANARDS AU PARC DE BARBIEUX. — M. Vandamme, jardinier-chef de la ville, a constaté, lundi matin, que des malfaiteurs avaient enlevé, dans l'étang du parc de Barbieux, dix canards. M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement a immédiatement ouvert une enquête.

LE BEL OUVRAGE que vient d'éditer la librairie Larousse à l'intention des maîtresses de maison, la *Cuisine et la Table modernes*, obtient le plus vif succès.

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, broché, 5 fr.; relié, 6 fr. 50. 45047

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de MM. A. Motte frères, un rattacheur, Léon Catoire, 26 ans, rue Jacquart, s'est blessé au pouce gauche en nettoyant son métier. Dix jours de repos. Docteur Godefroy. — Le conducteur de machine de MM. Hannart frères, apprêteurs, Alphonse Vermeulen, 48 ans, rue Vaucanson, s'est fait des contusions au côté gauche en

DERNIERE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

La première application de la loi d'amnistie

Paris, 4 janvier. — La huitième Chambre correctionnelle a fait aujourd'hui la première application de la loi d'amnistie récemment promulguée.

Deux ouvriers boulangers étaient poursuivis devant le Tribunal pour bris de carreaux dans des bureaux de placement, et pour s'être livrés à des voies de fait sur la personne des agents qui voulaient les arrêter. Leurs avocats, Mes Urio et Wilm ont invoqué cette loi, et le Tribunal, sur les conclusions du substitut, les a renvoyés des fins de la plainte.

Un ingénieur électrocuté

Thiers, 4 janvier. — M. Fay, ingénieur-directeur de l'usine Sauviat, pour le transport de l'énergie électrique, a été électrocuté ce soir en recherchant une déviation de courant.

Arrestations de bandits italiens

Palerme, 4 janvier. — Les agents de la police ont surpris près de Buzatquino le brigand Mirto avec cinq autres bandits. Le brigand Mirto a été tué. Les cinq bandits ont été arrêtés.

La catastrophe de Chicago

Chicago, 4 janvier. — Les directeurs des théâtres de Chicago réclament à la municipalité la permission d'ouvrir au moins le parterre des théâtres pour ce soir, car il y a 1.500 pauvres gens sans ressources qui ne vivent que de leur travail au théâtre.

Hier, les entrepreneurs de pompes funèbres ont été débordés. Il a fallu renvoyer beaucoup de funérailles à aujourd'hui.

Il y a eu hier une tempête de neige. L'accès des cimetières était devenu difficile, mais le tapis de neige amortissait tous les bruits, et il en résultait un silence des plus impressionnants.

Les fossoyeurs ont passé toute la nuit de samedi à dimanche à creuser des tombes à la lumière des torches et des lanternes. On a vu hier après-midi jusqu'à quatorze funérailles célébrées à la fois dans le même cimetière.

La nervosité des habitants est extrême. On en cite l'exemple suivant :

Un incendie s'étant déclaré à quelque distance d'une église où l'on était en train de célébrer le service des morts devant le cercueil d'une des victimes, l'assistance fut prise d'une panique indicible, et se précipita pêle-mêle dans la rue en dépit des efforts des agents de police ; heureusement personne ne fut blessé.

La République de Panama

Le message du président Roosevelt

Washington, 4 janvier. — Le message spécial du président Roosevelt au Congrès, renferme la correspondance officielle et l'exposé de la conduite du gouvernement américain dans les affaires de Panama.

Il prétend que les Etats-Unis n'ont eu aucune part dans la révolution, qu'ils ne l'ont ni soulevée, ni préparée, ni encouragée. Le président Roosevelt insiste pour la prompte ratification du traité de Panama.

Le conflit russo-japonais

Colonne, 4 janvier. — On mande de Saint-Pétersbourg à la *Gazette de Cologne*, à la date du 3 courant:

La tension existant entre la Russie et le Japon a sensiblement diminué pendant ces derniers jours, ainsi que l'affirment les milieux russes bien informés. Les personnalités autorisées considèrent la situation comme ayant un caractère tout à fait rassurant. Bien que, des deux côtés, on continue les préparatifs de guerre, les négociations ont pris, dans ces derniers jours, une tournure qui offre les plus grandes chances d'aboutir à une entente entre les deux puissances. La réponse de la Russie aux contre-propositions du Japon peut être attendue d'ici très peu de temps.

Le bruit court dans les milieux ministériels que l'amiral Alexeïef, vice-roi d'Extrême-Orient, se rendra en février à Saint-Pétersbourg.

Rome, 4 janvier. — Selon la *Capitale*, le bruit courait ce matin dans les cercles politiques que l'Allemagne prendrait l'initiative de la médiation entre la Russie et le Japon.

La *Capitale* ajoute que cette nouvelle mérite confirmation.

Berlin, 4 janvier. — Les officiers japonais en mission en Allemagne ont reçu l'ordre de rentrer au Japon.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

PALMES ACADEMIQUES. — M. Ridoux, architecte à Arras, est nommé officier d'Académie.

SUICIDE A LILLE. — Lundi soir, vers six heures, M. Adolphe Lejeune, rue du Croquet, 7, s'est suicidé en se tirant dans la tête une balle de revolver. La mort a été instantanée.

LES GREVES DANS LE NORD. — A PONT-DE-NIEPPE. — Le travail a été repris au complet lundi matin, au tissage de M. Janson.

MANIFESTATION PATRIOTIQUE A BAPAUME. — Dimanche, a eu lieu à Bapaume, la manifestation patriotique annuelle en l'honneur des soldats tombés dans cette ville et les environs, au cours des journées des 2 et 3 janvier 1871.

COUPS DE COUTEAU A ROSENDAEL. — Pendant la nuit de dimanche à lundi, le nommé Auguste Demélie a porté trois coups de couteau au sieur Malckerbeque. L'état de la victime est grave. Le meurtrier a été arrêté.

LE DOYEN DES CONSEILLERS MUNICIPAUX. M. Louis Macqueron, d'Ergnies (Somme), est sinon le doyen des conseillers municipaux de France, tout au moins celui des conseillers municipaux de la Somme. En effet, il siège à l'Assemblée communale et sans interruption aucune depuis le 31 mai 1840. Il a exercé les fonctions de maire du 26 août 1844 au 21 janvier 1871.

ACCIDENT DE VOITURE A WALLON-CAPPEL. — Dimanche, vers cinq heures du soir, la famille de M. Emile Smal, maréchal-ferrant à Wallon-Cappel, composée du père, de la mère et de cinq enfants, avait pris place en voiture pour se rendre à Hondeghem. Soudain, le cheval prit le mors aux dents. M. Smal crut bien faire de sauter de la voiture, afin de saisir le cheval aux naseaux. Mais il sauta si malheureusement qu'il se cassa une jambe. D'autre part, le petit Paul fut précipité hors de la voiture et l'une des roues lui passa sur le cou. Le pauvre enfant est mort sur-le-champ.

UN NOYE A BILLY-MONTIGNY. — On a retiré d'un fossé voisin de la voie ferrée de la Compagnie des mines de Courrières, à proximité de la commune de Billy-Montigny, le corps du sieur Joseph Mouton, 37 ans, mineur, demeurant à Hénin-Liétart. Le cadavre paraissait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. Mouton, qui ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales, avait quitté son domicile depuis le 29 décembre dernier.

TERRIBLE ACCIDENT A DUNKERQUE. — Dimanche soir, Ferdinand Quaterel, âgé de 17 ans, a reçu en pleine poitrine une violente ruade de cheval. Il fut relevé avec le thorax défoncé. Le malheureux est mort hier soir.

LES FILLES DE LA SAGESSE A WARLAING ont reçu notification d'avoir à fermer leur établissement pour le 15 janvier.

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. Jules Jusniaux, ancien secrétaire de la Société de Géographie de Lille, décédé à Hyères, le 31 décembre dernier.

—— Nous apprenons la mort de Mme Bouchet de la Fosse, née Henriette Bernard, décédée subitement à Lille, dimanche, à l'âge de 46 ans. Ses funérailles auront lieu jeudi, en l'église Saint-André.

—— Lundi matin ont eu lieu, à Denain, les funérailles de M. Maret, maître de fonderie.

—— On annonce le prochain mariage, à Mérignies (Nord), de Mlle Clémence Lemaire, fille de M. Louis-Joseph Lemaire-Desbuissons, conseiller municipal, avec M. Paul Houzé, fils de M. Charles Houzé-Hornez, agriculteur à Avelin (Nord).

COTONS AMÉRICAINS

New-York, lundi, 4 janvier 1904.

Cours de clôture

TERME	New-York ce jour	New-York précéd.	New-Orléans ce jour	New-Orléans précéd.
JANVIER....1904	12.62	—	12.75	—
FÉVRIER	12.76	12.99	13.03	13.09
MARS	12.90	13.14	13.19	13.38
AVRIL	12.98	13.30	13.29	13.54
MAI	13.10	13.36	13.46	13.71
JUIN	13.12	13.43	13.53	13.85
JUILLET	13.12	13.42	13.64	13.93
AOUT	12.78	13.45	—	—
SEPTEMBRE	—	12.99	—	—
OCTOBRE	—	—	—	—
NOVEMBRE	—	—	—	—
DÉCEMBRE	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS DES ÉTATS-UNIS	29,000 BALLES	13,000 BALLES
PORTS DE L'INTÉRIEUR	45,000 —	31,000 —